



## Droit allocations chômage

Par **Vino21**, le **05/09/2016** à **09:22**

Bonjour à toute la communauté . J'en appel à votre aide.

J'ai démissionné d'un cdi en mai 2016 que j'occupais depuis mars 2015 pour un autre cdi dont la période d'essai se termine début octobre. Malheureusement ce nouveau poste ne me convient pas. Je crois savoir qu'après une démission je ne peux prétendre à aucune allocations chômage. Mais si l'employeur ne veut pas donner suite à ma période d'essai comment puis-je prétendre à des aides. Merci à tous par avance